

Restons mobilisé-e-s!

Dimanche, 24. novembre 2019



@Valdemar Verissimo

L'assemblée du personnel de la santé parapublique vaudoise a décidé à l'unanimité d'accepter l'accord sur la bascule des salaires mais de maintenir le préavis de grève pour la journée du 5 décembre tant que toutes les faïtières patronales ne l'ont pas signé.

Succès de la mobilisation du 5 novembre

Après le succès de la mobilisation du 5 novembre dans la santé parapublique vaudoise, les négociations qui ont suivi permettent d'envisager un accord. Suite à la détermination du personnel, la bascule vers la nouvelle grille salariale permettra d'augmenter l'ensemble des salaires minimaux des fonctions de la CCT augmenteront et de dé plafonner un certain nombre de fonctions. Le personnel est resté solidaire malgré les tentatives patronales de n'augmenter que quelques fonctions soignantes où les directions peinent à recruter. Toutes les fonctions seront concernées : soins et médico-technique, administratif, hôtellerie, intendance, cuisine, technique, social et accompagnement. Des 13 millions de départ mis par l'Etat pour financer la bascule, la pression mise par la mobilisation et le préavis de grève ont permis d'obtenir 7 millions supplémentaires (2.6 millions seront mis par l'Etat pour financer les charges sociales et 4.4 millions par les institutions pour que la bascule touche l'ensemble des fonctions).

Maintien du préavis de grève du 5 décembre

Réuni en assemblée générale le 19 novembre dernier, le personnel de la santé parapublique vaudoise a décidé à l'unanimité d'accepter l'accord qui est sur la table. Une résolution a également approuvé à l'unanimité le maintien du préavis de grève pour la journée du 5 décembre et de le lever uniquement si toutes les faïtières patronales signent l'accord. Si le protocole est signé, le syndicat est à disposition pour organiser des assemblées du personnel sur tous les lieux de travail afin de présenter la bascule et pour discuter de la suite de la mobilisation.

Se mobiliser pour la deuxième étape

La bascule n'est en effet que la première étape. La bataille décisive consistera maintenant à obtenir l'application pleine et entière de la nouvelle grille salariale et notamment la reconnaissance de toutes les années d'ancienneté dans la nouvelle grille.